

### **ANNEXE 3 : ETUDE DES EFFETS CUMULES SUR L'ACOUSTIQUE**

Monsieur le Président  
Ferme Eolienne Saint Maurice  
233 rue du Faubourg Saint-Martin  
75002 Paris

Notre Dame de Bondeville, le 29/01/2019

**Objet : Impact cumulé Ferme Eolienne de Saint Maurice**

Madame, Monsieur,

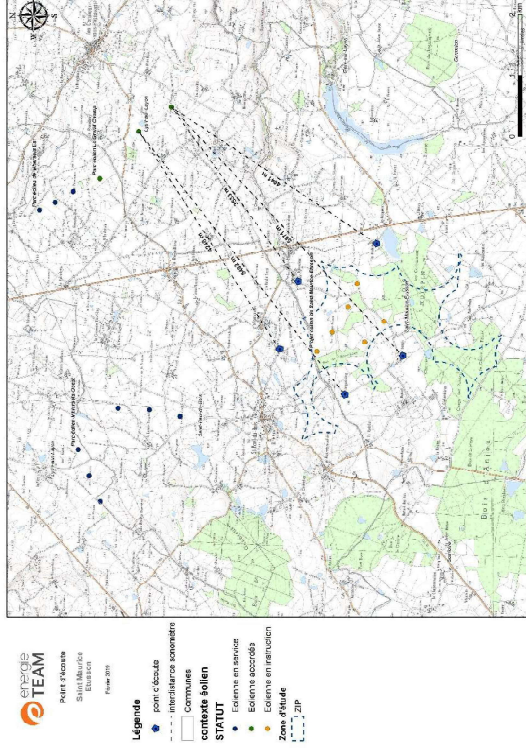
Vous avez sollicité notre avis quant à l'éventualité d'un effet cumulé entre votre projet de la Ferme Eolienne de Saint-Maurice et le parc éolien accordé, en chantier « Le Grand Champ » situé au nord-est de votre zone d'étude.

Les distances entre les éoliennes du parc « Le Grand Champ » et les récepteurs répartis autour de votre zone d'étude sont comprises entre 3 533m et 5 711m.

De ce fait, concernant l'acoustique, il n'y a pas d'impact potentiel acoustique à attendre entre votre projet et les récepteurs du Grand Champ, ni du Grand Champ sur les récepteurs de votre projet.

Espérant avoir répondu à question, je vous prie d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

Florent BRUNEAU  
Ingénieur  
Président SAS ECHOPSY  
Membre du groupe d'experts acoustique-aérogénérateur  
Auprès de l'AFNOR



Carte des distances Récepteurs/éoliennes